

**ÉVALUATION « CHEMIN FAISANT » DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (RVP)**

**RAPPORT
2011- 2012**

Equipe d'inspecteurs :

**Dominique Aumasson
Pierre Delaye
Nathalie Flipo
Jean-Jacques Gailleton
Francine Randi
Joël Rigal
Marie-Françoise Slak
Jean-Philippe Tomi**

R11 055

Sommaire

Introduction

Partie 1 : La mise en œuvre de la RVP dans le cadre des formations par apprentissage

1 La méthodologie retenue

2 L'offre de formation et les publics accueillis

- 2.1 Une année de transition dans l'évolution de l'offre de formation
- 2.2 Une diminution des effectifs BEPA plus que compensée par l'augmentation des Bac Pro, mais aussi des CAPA et des BPA
- 2.3 Des parcours Bac Pro diversifiés, mais une orientation des jeunes parfois guidée par les contraintes
- 2.4 Des scénarios de formation qui s'avèrent complémentaires
- 2.5 Préconisations

3 Les dispositifs pédagogiques mis en œuvre

- 3.1 Un parcours construit sur le modèle de la voie scolaire
- 3.2 Une difficulté à décliner des parcours individualisés adaptés aux besoins identifiés par les procédures de positionnement
- 3.3 L'intérêt de mieux en mieux perçu des pratiques de mixité
- 3.4 Préconisations

4 La certification BEPA

- 4.1 Une certification largement appréciée mais contraignante
- 4.2 Préconisations

5 L'accompagnement de la mise en œuvre de la RVP

- 5.1 Des dispositifs appréciés, mais un besoin d'accompagnement spécifique pour les CFA
- 5.2 Préconisations

Conclusion : Partie 1

RVP et évolutions réglementaires : un moment singulier pour l'apprentissage

Partie 2 : La mise en œuvre de la certification BEPA dans le cadre de la RVP

1 La méthodologie retenue et l'origine des données

2 Une organisation de la première session du BEPA rénové, génératrice de contraintes à questionner

- 2.1 Des difficultés de calendrier à surmonter
- 2.2 Des contraintes pour la composition des jurys
- 2.3 Des problèmes spécifiques liés à la nature des épreuves

3 Des implications pédagogiques qui renforcent la nécessité du pilotage pédagogique des établissements

- 3.1 Une approche par capacités qui requiert une appropriation encore peu répandue
- 3.2 Le livret scolaire : un outil à expliciter
- 3.3 La difficile articulation BEPA/Baccalauréat professionnel et la notion de cycle

4 Les résultats et les parcours de formation des apprenants

- 4.1 Un taux élevé de candidats présents aux épreuves
- 4.2 Un taux de réussite assez élevé, notamment pour les élèves et apprentis préparés à cette certification
- 4.3 Une épreuve E3 plus discriminante
- 4.4 L'impact sur les parcours scolaires : rendre plus opérationnelle la notion de parcours de formation

5 Des pistes de travail pour les échelons local, régional et national

Conclusion : Partie 2

Conclusion générale

Introduction

L'Inspection de l'enseignement agricole a poursuivi tout au long de l'année 2011 l'évaluation « chemin faisant » de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle (RVP), conformément à la lettre de commande de la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

Le référentiel d'évaluation proposé la première année de mise en œuvre de la réforme (2009-2010) s'est axé sur l'analyse des quatre sujets d'observation suivants, significatifs des évolutions apportées dans la formation et la délivrance du diplôme :

- l'offre de formation, l'orientation dans le cadre d'une plus grande individualisation des parcours,
- l'organisation pédagogique dans un contexte favorisant l'autonomie des établissements,
- le pilotage pédagogique des établissements,
- l'accompagnement de la réforme pour faciliter sa mise en œuvre.

Les conclusions du rapport faisaient apparaître une mise en place de la rénovation sans problème majeur apparent, mais une inégale implication des équipes dans les établissements, pour lesquels l'appropriation des nouveaux dispositifs proposés n'allait pas de soi.

En 2010-2011, à la demande de la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche, l'évaluation a porté plus spécifiquement sur les « dispositifs d'individualisation » proposés dans le cadre de la RVP, mais aussi plus largement dans celui de la réforme du lycée.

Ces approches nouvelles, mettant l'accent sur l'individualisation ou la personnalisation des parcours et prenant en compte de façon plus étroite le projet personnel et professionnel de l'apprenant, constituent un des éléments de réponse proposés pour atteindre l'objectif affiché de la RVP, « d'augmenter le nombre de jeunes possédant un baccalauréat professionnel (diplôme de niveau IV), tout en limitant les sorties sans qualification ».

Pour l'année 2011-2012, il est apparu pertinent de compléter ces observations et de faire porter l'évaluation sur deux aspects spécifiques de cette rénovation :

- la mise en œuvre dans le cadre des formations par apprentissage;
- la délivrance de la certification BEPA (diplôme de niveau V) dans le parcours de formation menant au baccalauréat professionnel.

Ce rapport présente ces deux parties avec la méthodologie retenue, les résultats et analyses présentées et les préconisations ou pistes de travail formulées.

1^{ère} Partie **La mise en œuvre de la RVP dans le cadre des formations par apprentissage**

1 La méthodologie retenue

En accord avec la DGER, l'Inspection de l'enseignement agricole a associé en 2011, comme en 2010, les Chargés d'Inspection de l'apprentissage à la réalisation de l'évaluation de la mise en œuvre de la RVP dans le cadre de l'apprentissage. Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des DRAAF (Annexe 1).

Il était construit autour de cinq entrées :

- effectifs, structures et contrats d'apprentissage,
- accompagnement de la mise en œuvre de la RVP au niveau des CFA,
- dispositifs pédagogiques mis en œuvre,
- certification BEPA,
- bilan d'étape sur la mise en œuvre de la RVP dans la région.

L'analyse ici développée s'appuie largement sur cette enquête et sur la première synthèse des contributions reçues (18 régions), réalisée et transmise à la DGER en juillet 2011. Elle est structurée en quatre parties :

- 1 l'offre de formation et les publics accueillis,
- 2 les dispositifs pédagogiques mis en œuvre,
- 3 la certification BEPA,
- 4 l'accompagnement de la mise en œuvre de la RVP.

Des axes de travail, dont certains relèvent d'actions nationales et d'autres des dynamiques régionales, sont mentionnés pour chacun de ces thèmes. Les préconisations sont regroupées à la fin de la présentation.

2 L'offre de formation et les publics accueillis

2.1 Une année de transition dans l'évolution de l'offre de formation

La carte des formations par apprentissage avait été fortement re-questionnée en 2009, compte tenu de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle. Dans une majorité des régions, les cycles Bac pro existants sont devenus des cycles sur 3 ans et le niveau V a été réorganisé (renforcement des cycles CAPA, ouverture de BPA). D'autres régions, plus orientées vers les BP, avaient alors choisi d'attendre ou d'expérimenter seulement quelques cycles Bac Pro sur 3 ans. Dans ce cas, la majorité des cycles Bac Pro ont été maintenus sur 2 années et sont ouverts de ce fait uniquement aux jeunes qui ont engagé une formation professionnelle par la voie scolaire (classe de seconde professionnelle) ou qui ont préparé et obtenu au préalable un diplôme de niveau V en rapport.

Compte tenu des délais nécessaires à la préparation des dossiers et aux décisions de modification des structures, les orientations pour 2010/2011 ont été arrêtées dans les mois qui ont suivi l'ouverture des premiers Bac Pro sur 3 ans, sans indicateurs ni recul sur la pertinence des choix opérés pour septembre 2009. Dans ce contexte, les orientations 2009 ont été généralement reconduites. De ce fait, **l'offre de formation par apprentissage évolue peu à la rentrée de septembre 2010** (maintien des choix antérieurs, stabilité du nombre de cycles Bac pro sur 3 ans et de cycles maintenus sur 2 ans).

Toutefois, **quelques régions, parmi les plus importantes en termes d'effectifs, se distinguent en faisant évoluer fortement les Bac Pro vers des conventions sur 3 ans à partir de septembre 2010**. Par ailleurs, **certaines régions ont renforcé l'offre de formation CAPA et BPA**. D'autres enfin ont ajusté les capacités d'accueil des différents cycles, au vu des recrutements de 2009 et des besoins exprimés.

La préparation de la **rentrée de septembre 2011 s'est déroulée quant à elle dans un contexte particulier, marqué par l'élaboration des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP)**. Le renouvellement à venir des conventions quinquennales est également évoqué, sans que l'on puisse à ce stade présager des évolutions qui en découleront. Les enquêtes font état de la volonté affirmée des conseils régionaux de contenir leur engagement financier en faveur de l'apprentissage. Par ailleurs, le souci d'articuler l'offre de formation globale, notamment entre voie scolaire et apprentissage, est une préoccupation de plus en plus fortement exprimée.

Au moment où l'enquête a été réalisée, **la rentrée 2011/2012 était le plus souvent envisagée en termes de stabilité**, hormis les adaptations liées au flux exceptionnel des derniers BEPA arrivant en dernière année de formation. Quelques ouvertures ont été étudiées, mais les décisions par rapport aux projets ont fréquemment été « reportées ». La mise en place des Bac pro des secteurs « services en milieu rural » et « entreprise hippique » est cependant un sujet d'actualité, parfois brûlant.

Les régions qui se sont placées en position d'observation (maintien de Bac pro sur 2 ans) ne semblent pas remettre ce choix en question à court terme, voire envisagent l'ouverture de nouveaux cycles sur 2 ans.

2.2 Une diminution des effectifs BEPA plus que compensée par l'augmentation des Baccalauréats professionnels, mais aussi des CAPA et des BPA

Les statistiques nationales montrent que **le nombre d'apprentis du second degré (niveaux IV et V confondus) a sensiblement augmenté dans l'enseignement agricole à l'automne 2009**, première année du déploiement de la RVP : 27 240 apprentis au 31/12/2009, soit + 4,9 % en un an¹. Conformément à la tendance pressentie au travers de l'enquête réalisée dès le printemps 2010 auprès des CIA et présentée dans le rapport 2009/2010 de l'évaluation chemin faisant de la mise en œuvre de la rénovation de la RVP, la réforme n'a donc pas entraîné une baisse globale des effectifs en 2009/2010. La fonte des effectifs en BEPA (- 2462 apprentis) a été plus que compensée par les entrées en Bac Pro sur 3 ans et par l'augmentation des entrées en CAPA et BPA (+ 3135 apprentis au total).

En 2010/2011, au vu de l'enquête réalisée au printemps 2011, le nombre total d'apprentis préparant un diplôme de niveau V ou IV relevant du MAAPRAT serait en légère augmentation. Trois régions se distinguent par une augmentation très sensible des effectifs, mais, pour nombre de régions, l'année 2010/2011 constitue plutôt une année de consolidation, voire pour quelques unes de léger repli.

Sur la base des données établies pour 14 régions, **les effectifs d'apprentis engagés dans la préparation d'un diplôme de niveau IV ont fortement augmenté en 2010/2011. Parallèlement, les effectifs au niveau V sont en forte diminution, même si une partie de la chute des effectifs BEPA est compensée par un renforcement des CAPA et des BPA** (3 nouveaux CAPA ou BPA pour 10 BEPA en moins). L'évolution des BPA est hétérogène : diminution du recrutement dans 3 régions, forte augmentation ailleurs.

Evolution nombre apprentis 2010 / 2008				
+ 476				
Niveau V	- 1662		Niveau IV	+ 2138
BEPA	- 2365		Bac Pro	+ 2122
CAPA	+ 316		BP	+ 16
BPA	+ 387			

Comparaison des effectifs au 31/12/2008 et au 31/12/2010 déclarés par 14 régions

Au niveau IV, près de 70% des apprentis sont désormais en formation Bac Pro. La part respective des Bac pro et des BP est cependant très variable selon les régions. Dans certaines

¹ Voir StatEA n°11-05 publié en août 2011

d'entre elles, les Bac pro constituent 90 voire 95% des effectifs de niveau IV. Ailleurs, les jeunes se partagent assez équitablement entre les deux voies. La prédominance des BP est l'exception. Le nombre d'apprentis préparant un BP est resté globalement stable. La mise en œuvre de la RVP n'a pas eu d'incidence directe sur les effectifs en BP. Toutefois, plusieurs régions signalent des difficultés croissantes de recrutement en BP. Ceci souligne la nécessité de s'interroger sur la pertinence et la lisibilité des différents parcours proposés localement. Certains envisagent le BP comme une réponse formation adaptée pour des jeunes en difficulté face au BAC Pro.

Même en considérant les effectifs hors 1^{ère} année de contrat sur 3 ans, le nombre de jeunes qui préparent un Bac pro est partout en augmentation importante entre 2008 et 2010 (de 9% jusqu'à 130%). L'accroissement est fréquemment de l'ordre de 40 %. Rappelons toutefois que la deuxième année de préparation accueille en 2010/2011 un double flux : jeunes issus de la dernière promotion BEPA et jeunes ayant engagé un parcours Bac pro en 3 ans en septembre 2009.

Le nombre d'apprentis en 1^{ère} année de contrat sur 3 ans reste quant à lui relativement modeste (1334 jeunes en contrat de 3 ans au 31/12/2009 au plan national) et ne semble pas en augmentation sensible en 2010/2011 (sur 13 régions renseignées, l'effectif passe de 818 à 822 jeunes entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010). Un certain nombre de formations Bac pro rencontrent des difficultés de recrutement, notamment s'agissant de cette 1^{ère} année du cycle. **L'inscription dans la convention quinquennale d'un cycle sur 3 ans ne se traduit pas toujours sur le terrain par un recrutement suffisant d'apprentis engagés sur cette durée, ce qui conduit à la non-ouverture de certaines sections.**

La conclusion de contrats sur 3 ans rencontre en effet toujours des difficultés importantes dans certains secteurs professionnels (forêt, agroéquipement, commerce, gestion milieux naturels, élevage canin, transformation). Les problèmes évoqués concernent la durée de l'engagement, la maturité des jeunes sortant de collège, l'incertitude concernant leur orientation, les problèmes de transport accrus compte tenu de l'âge, la problématique des machines dangereuses, le niveau de rémunération en fin de contrat, le contexte économique. Le passage en cycle 3 ans semble mieux accepté dans le secteur de la production, dans lequel le contexte familial et l'implication professionnelle de l'entourage facilitent sans doute la conclusion de nombreux contrats.

Par ailleurs, la conclusion d'un contrat sur 3 ans aurait une incidence sur la relation entre l'apprenti et l'employeur. Engagé sur une durée longue et versant une rémunération croissante, l'employeur fixerait des exigences accrues. Les taux de rupture ne seraient pas plus élevés qu'ils ne l'étaient antérieurement mais, en cas d'insatisfaction, certains employeurs hésiteraient moins que précédemment à licencier l'apprenti.

Le recul et les effectifs concernés sont encore insuffisants pour analyser les parcours et la situation actuelle des premiers jeunes engagés dans un cycle sur 3 ans en septembre 2009. Les statistiques portant sur les effectifs apprentis 2011/2012 permettront de mesurer de façon plus significative l'attractivité de la filière professionnelle ; les entrées en 1^{ère} et 2^{ème} année du Bac pro 3 ans n'étant plus liées désormais, dans la plupart des secteurs professionnels, aux flux issus de BEPA. Ces indicateurs sont attendus par l'ensemble des acteurs.

2.3 Des parcours Bac Pro diversifiés, mais une orientation des jeunes parfois guidée par les contraintes

La 1^{ère} année du parcours Bac pro sur 3 ans accueille majoritairement des jeunes directement issus d'une classe de troisième (50 à 75 % de l'effectif sauf exception). Pour autant, des actions de longue haleine restent à conduire afin d'améliorer l'information et les représentations que les parents et les acteurs des collèges ont de l'apprentissage et de l'enseignement agricole. Si la mise en œuvre de certaines actions dépend d'initiatives des établissements dans leur territoire, d'autres relèvent de cadres nationaux. Les possibilités nouvelles offertes aux collégiens et aux lycéens par la loi du 28

juillet 2011², pour réaliser des stages en entreprise et éventuellement pour certains collégiens en CFA, offrent à cet égard des perspectives intéressantes.

Les autres jeunes accueillis en 1^{ère} année du cycle sur 3 ans viennent pour la plupart d'une deuxième année de CAPA (quelquefois de BPA ou de BEPA) ou d'une seconde générale et technologique.

Les jeunes sortant de 1^{ère} année par apprentissage ne sont pas majoritaires en 2^{ème} année de formation. Ce niveau accueille un public diversifié : jeunes ayant réalisé la seconde professionnelle scolaire, titulaires d'un CAPA, parcours « atypiques » et cette année, jeunes issus d'une formation BEPA.

Les titulaires d'un CAPA accueillis directement en 2^{ème} année du contrat sont relativement peu nombreux. On observe en effet que les jeunes qui poursuivent leur formation à l'issue du CAPA se dirigent très majoritairement vers la préparation d'un Bac Pro en 3 ans ou d'un BP (parfois d'un BPA ou d'un CS). La préparation du Bac Pro en deux ans, comme la réglementation le prévoit pour les jeunes titulaires d'un CAPA d'une spécialité en cohérence avec celle du Bac pro³, est actuellement une formule retenue pour une minorité des jeunes potentiellement bénéficiaires.

Même si la signature du contrat appartient au jeune et à l'employeur, les CFA revendiquent et exercent un rôle important en matière d'orientation, en amont et au démarrage des contrats, au travers des informations qu'ils diffusent et des conseils qu'ils apportent aux familles, aux jeunes et aux entreprises.

Dans le nouveau cadre de la voie professionnelle, le choix d'une orientation vers un Bac pro ou un CAPA est ressenti comme un enjeu essentiel. Pour nourrir les conseils qu'ils apportent, les CFA se fondent sur le dossier scolaire (notes et avis des conseils de classe), sur les positionnements qu'ils réalisent et sur les échanges avec le jeune et sa famille. Le positionnement peut être à l'origine d'une remise en cause de l'orientation envisagée, dans le cadre d'une réflexion menée de concert entre le jeune et l'entreprise avant, voire même au cours des semaines qui suivent le début de contrat.

Les souplesses introduites dans la réglementation par la loi du 28/07/2011 élargissent les possibilités en matière d'orientation et de parcours : possibilité pour les jeunes qui n'ont pas été embauchés par un employeur d'engager une formation en CFA, sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, dans la limite d'un an (article 20), possibilité au terme de la première année de la préparation d'un Bac Pro de poursuivre la formation en vue d'obtenir un CAPA (article 24).

La diversité des parcours résulte aussi des décisions structurelles des partenaires institutionnels et des politiques des établissements, qui favorisent ou non, voire qui imposent parfois (ouverture de formations Bac pro uniquement sur 2 ans), des passerelles entre voie scolaire et apprentissage ou des parcours en 4 ans (CAPA ou BPA puis Bac Pro). A l'inverse, afin de diversifier les possibilités de parcours des jeunes qu'ils accueillent, certains établissements proposent des passerelles au travers de conventions entre établissements, parfois de réseaux différents.

Les décisions d'orientation peuvent enfin résulter de facteurs plus conjoncturels mais parfois déterminants : places disponibles au CFA, propositions des entreprises. Ainsi, l'impossibilité de trouver un employeur pour conclure un contrat Bac Pro sur 3 ans peut conduire un jeune à s'orienter dans un premier temps vers un CAPA.

2.4 Des scénarios de formation qui s'avèrent complémentaires

En 2008, en amont de la mise en œuvre de la RVP, une expertise avait été conduite par l'Inspection de l'enseignement agricole afin d'envisager la pertinence des différents parcours de formation

² Loi n°2011-893 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Cherpion »

³ Arrêté du 8 juillet 2009 relatif à la durée des contrats d'apprentissage pour la préparation du baccalauréat professionnel

pouvant être proposés aux jeunes par la voie de l'apprentissage⁴. Deux schémas étaient alors apparus comme répondant le mieux aux objectifs de la réforme et aux attentes d'une large partie des publics potentiels et des professionnels :

- parcours associant la formation initiale scolaire et l'apprentissage (1 + 2),
- parcours CAPA (2 ans) suivi d'une préparation du Bac pro (en 2 ou 3 ans).

Pour autant, il était d'emblée manifeste que ces schémas ne suffiraient pas à répondre à l'ensemble des besoins identifiés et que d'autres scénarios ne devaient pas être écartés : contrat d'apprentissage sur 3 ans, parcours BPA puis Bac pro...

L'observation des parcours engagés par les jeunes depuis 2 ans confirme la pluralité des attentes et la nécessité de permettre la réalisation d'un ensemble de scénarios.

Contrat d'apprentissage Bac Pro en 3 ans

Même si certaines régions restent réservées à leur égard, les cycles Bac Pro sur 3 ans sont progressivement intégrés dans les offres régionales et ont trouvé un public. Ils accueillent majoritairement des jeunes sortant de collèges, mais aussi de nombreux jeunes titulaires d'un CAPA qui souhaitent poursuivre leur formation et pour lesquels une préparation du Bac pro en 2 ans n'est pas jugée pertinente.

Sur le plan pédagogique, la préparation du Bac pro en 3 ans est ressentie comme un challenge difficile. La durée de formation en centre prévue par les textes apparaît aux CFA très réduite pour répondre à l'ensemble des attentes, d'autant que la préparation de la certification BEPA mobilise un temps non négligeable. Des craintes se manifestent concernant les apprentis en difficulté en 2^{ème} année de formation.

L'avis général est que cette orientation ne peut convenir à l'ensemble des jeunes issus de collèges. Les contrats sur trois ans ne seront pas dans les années à venir la voie unique, ni même sans doute la voie prépondérante dans certains secteurs d'activité.

Seconde scolaire puis contrat de deux ans

Ce schéma répond à de nombreuses attentes, tant des familles et des jeunes que des employeurs (secteurs forêt et agroéquipement particulièrement) et parfois des partenaires. La découverte préalable du secteur professionnel en seconde scolaire, l'âge et la maturité plus grande lors de la signature du contrat, la durée réduite du contrat lui-même sont mis en avant. Les conseils régionaux sont favorables à la facilitation de telles passerelles. Certains établissements privés communiquent sur cette possibilité. Toutefois, hormis les situations où l'offre de formation impose ce schéma (convention quinquennale prévoyant des Bac Pro en 2 ans après une seconde scolaire), le nombre de jeunes qui s'inscrivent dans de tels parcours reste limité. Le passage de la voie scolaire à l'apprentissage en fin de classe de seconde professionnelle ne semble pas leur avoir posé de difficultés particulières. On constate qu'il n'existe pas à l'inverse de demandes pour un retour de l'apprentissage vers la voie scolaire.

CAPA puis Bac Pro 2ans

Les centres considèrent qu'entre CAPA et Bac pro « la marche est haute » et que, parmi les titulaires d'un CAPA, seule une minorité peut emprunter ce parcours. Pour une large majorité des jeunes, un cycle Bac Pro en 3 ans leur semble pertinent à l'issue du CAPA. Réaliser ce parcours en 2 ans supposerait une forte individualisation de la formation, qui reste à construire dans beaucoup de CFA, voire une préparation spécifique en amont. La réflexion sur la rénovation des CAPA doit intégrer cette problématique.

⁴ Rapport d'expertise « enquête sur la rénovation de la voie professionnelle », synthèse des contributions des CIA, JP Barutaut, P Delaye, A Josselin, G Lhote, JP Tosi, octobre 2008, consultable sur Chlorofil : <http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/rapports-et-statistiques/rapports-thematiques-iea.html>

Pour les professionnels, l'âge et la maturité des jeunes issus de troisième restent des problèmes majeurs. Ce constat donne toute leur place à des parcours combinant soit une seconde scolaire, soit un premier diplôme de niveau V avec un contrat Bac pro de 2 ans.

Parcours intégrant le BPA

Le BPA est souvent envisagé dans le cadre d'une poursuite future en BP plutôt qu'en Bac pro. Une région a mis en place plusieurs cycles BPA en 1 an, accessibles après un CAPA, en vue de préparer une poursuite vers un diplôme de niveau IV. Il s'avère qu'après obtention du BPA, une minorité des jeunes (14%) a choisi de s'orienter vers un Bac pro en 2 ans.

2.5 Préconisations

- *Poursuivre les actions d'information, de promotion des Baccalauréats Professionnels de l'enseignement agricole et des différents parcours permettant de les préparer dans le cadre de l'apprentissage ;*
- *Valoriser les possibilités offertes par la loi du 28 juillet 2011, dite « loi Cherpion », pour développer l'accueil en stage, en entreprise et éventuellement en CFA lorsque la réglementation le permet, des collégiens et des lycéens ; accompagner les établissements de l'Education nationale (collèges et lycées) dans la mise en œuvre de ces dispositions ;*
- *Analyser les dispositions organisationnelles et pédagogiques permettant de valoriser les souplesses introduites par cette même loi en termes d'accueil de jeunes sans contrat (article 20) et de réorientation vers un CAPA ou BPA en un an en fin de première année de Baccalauréat Professionnel (article 24) ;*
- *Intégrer dans la réflexion relative à la rénovation des CAPA la nécessaire articulation de ce diplôme avec une poursuite vers le Baccalauréat professionnel ;*
- *Poursuivre les réflexions engagées en région, en lien avec les PREA et CPRDFP, afin de proposer des offres de formation professionnelles coordonnées (réseaux, voies de formation, etc.), adaptées aux besoins des territoires et aux parcours diversifiés que la réglementation autorise.*

3 Les dispositifs pédagogiques mis en œuvre

3.1 Un parcours construit sur le modèle de la voie scolaire

En règle générale, la réflexion sur la construction d'un véritable parcours global sur trois ans, construit autour de la pédagogie de l'alternance, reste à conduire. Peu de CFA ont à ce jour engagé ce chantier, en impliquant les partenaires professionnels du territoire.

La durée de formation en centre varie sensiblement en fonction des centres, mais aussi en fonction des régions. Ainsi, la durée minimale prévue par les textes (1850 heures) est retenue de façon systématique ou presque dans plusieurs régions. Ailleurs, des CFA mettent en œuvre un parcours de formation en centre plus long, pouvant dépasser 2100 heures. Cette pratique de dépassement assez conséquent de l'horaire minimum réglementaire est fréquente, voire générale, dans plusieurs régions.

Le temps de formation en centre en 1^{ère} année de contrat oscille entre 500 et 700 heures. Dans tous les cas, le temps de formation en centre total sur les deux dernières années est supérieur ou égal à 1350 heures, niveau requis pour accueillir au sein du dispositif des apprentis qui relèvent d'une formation en deux ans.

Certaines DRAAF/SRFD s'impliquent fortement dans le suivi des habilitations et la plupart des CFA des régions concernées actualisent régulièrement leurs dossiers. Ailleurs, les dossiers relatifs aux Bac Pro ont été réalisés en 2009, le plus souvent sur des bases transitoires et sans questionnement de l'organisation des années 2 et 3. Ces dossiers nécessiteront une remise à plat. Quelques DRAAF/SRFD envisagent d'utiliser ce levier afin de relancer les réflexions au sein des équipes pédagogiques.

Le parcours sur 3 ans est généralement conçu en deux phases distinctes :

- la première année de formation est calée sur les programmes des classes de seconde professionnelle, surtout concernant les modules d'enseignement général. Certains centres n'ont pas intégré la distance qu'il convient de prendre par rapport au référentiel de formation scolaire ;
- le référentiel Bac Pro est quant à lui déployé sur les deux dernières années du contrat.

Cette organisation ne répond pas pleinement à l'idée de la préparation du Bac pro en 3 ans, même si le temps assez important en entreprise au cours de la première année permet une réelle immersion dans le monde du travail et la découverte de l'activité professionnelle. Elle est guidée par deux soucis majeurs : préparer les jeunes au BEPA et être en capacité d'accueillir des apprentis d'horizons divers directement en classe de première.

Beaucoup de CFA n'envisagent pas de remettre en cause l'architecture ci-dessus, pour les raisons évoquées. Toutefois, une évolution positive apparaît et quelques centres se démarquent. Afin de prévenir le découragement des jeunes, ils privilégient l'enseignement professionnel dès la première année de formation sur 3 ans et engagent actuellement un travail sur le parcours global. Une région a lancé une action collective centrée sur la pédagogie de l'alternance.

3.2 Une difficulté à décliner des parcours individualisés adaptés aux besoins identifiés par les procédures de positionnement

La **modulation de la durée des contrats** (2 ou 3 ans) pour les titulaires de CAPA est une disposition réglementaire majeure en matière d'individualisation. **Les pratiques des centres ne sont pas homogènes à ce sujet.** De nombreux CFA ont le souci d'individualiser la durée des contrats, pour les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V comme pour ceux déjà titulaires d'un diplôme de niveau IV. Ailleurs, les jeunes titulaires d'un CAPA préparent le Bac pro systématiquement en 3 ans, même si l'option du CAPA est en relation directe avec la spécialité du Bac Pro. Une telle absence de valorisation de leurs acquis et de leur parcours antérieur n'est pas satisfaisante et est mal ressentie par les jeunes eux-mêmes.

En début de formation, un positionnement des acquis par rapport aux matières générales (bases en mathématiques et expression française) est fréquemment réalisé. Dans quelques régions, la pratique du positionnement devient même systématique. Le positionnement des acquis relatifs aux capacités professionnelles est beaucoup moins fréquent.

Les dispositifs d'accompagnement prévus par le code du travail (entretien d'évaluation au cours des deux premiers mois, désignation d'un formateur référent, etc.) participent également au suivi individualisé des apprentis.

Les positionnements débouchent généralement sur la mise en place de mesures de soutien lorsque cela apparaît nécessaire, mais plus rarement sur un plan de formation individualisé. Des initiatives intéressantes à ce sujet se développent toutefois :

- plages d'individualisation à l'emploi du temps (1 à 4 heures hebdomadaires ou semaine spécifique), permettant de constituer des groupes thématiques ou de niveau, pouvant évoluer en cours d'année et adaptés aux difficultés rencontrées,
- auto formation tuteurée, travail au Centre de ressources,
- adaptation de la durée des enseignements généraux et des enseignements techniques en fonction du parcours antérieur, sans modification de la durée de formation totale en centre,
- renforcement des objectifs de formation visés en entreprise.

De nombreux formateurs n'ont pas été préparés à mettre en œuvre les nouvelles pratiques pédagogiques liées à l'individualisation. Les difficultés qu'ils pressentent génèrent des réticences compréhensibles. La mise en place de dispositions d'accompagnement est nécessaire.

Le niveau régional joue dans plusieurs régions un rôle majeur pour accompagner le développement des démarches d'individualisation : mise en place par la DRAAF/SRFD ou le Conseil régional d'un groupe de travail spécifique, soutien financier du Conseil régional aux pratiques d'individualisation...

3.3 L'intérêt de mieux en mieux perçu des pratiques de mixité

Les pratiques de mixité restent peu nombreuses, mais sont de plus en plus envisagées à l'occasion de projets d'évolution de l'offre de formation. Elles se heurtent à des rigidités (fonctionnement différent de chaque centre constitutif, représentation que les formateurs et enseignants ont de leur métier, statuts et conditions d'emploi hétérogènes), aux problèmes d'organisation qui doivent être surmontés et à la difficulté de répondre de façon adaptée à des publics différents (âge, culture, acquis, etc.).

Différentes actions concrètes sont expérimentées sur le terrain :

- regroupement d'apprentis et de stagiaires pour des séquences de formation technique,
- regroupement d'apprentis et de scolaires en 2^{ème} année de Bac pro : une région expérimente un groupe composé des deux publics à parité. Articuler les rubans différents est une des difficultés majeures ressenties. Un suivi et une évaluation permettront d'en mesurer l'intérêt,
- regroupements plus ponctuels à l'occasion des MAP, permettant d'offrir un choix de modules aux apprenants,
- la formation scolaire en rythme approprié, qui intègre une alternance de phases en entreprise et en établissement comparable à celle des apprentis, permet à des MFR de pratiquer le mixage entre – élèves et apprentis sans difficultés organisationnelles majeures.

Le faible niveau des recrutements est souvent à l'origine des regroupements opérés ou envisagés. La mixité serait-elle plus facilement envisageable avec les scolaires ou avec les stagiaires de la FPC ? La réponse diffère selon l'organisation de l'établissement, les activités et le fonctionnement des centres (CFA et CFPPA).

3.4 Préconisations

- *Produire et diffuser des orientations et recommandations spécifiques pour conduire les Baccalauréats professionnels par apprentissage, que les centres de formation déclineront dans leurs projets pédagogiques ;*
- *Ré-affirmer les exigences concernant les procédures d'habilitation des formations, en soulignant l'opportunité que constitue cette démarche pour engager les équipes dans la construction d'une véritable stratégie pédagogique conduisant sur 3 ans au Baccalauréat professionnel ;*
- *Valoriser et faciliter les évaluations en entreprise dans le cadre des épreuves certificatives ;*
- *Renforcer l'accompagnement des équipes pédagogiques en matière d'apprentissage et de pédagogie de l'alternance, en lien avec une recherche fondamentale sur le rôle formateur de l'entreprise en apprentissage ;*
- *Réaffirmer la nécessité pour chaque centre de s'inscrire dans une démarche de renforcement de sa capacité à individualiser les parcours, en mettant en oeuvre des outils de*

positionnement, en proposant des dispositifs pédagogiques adaptés et en ajustant son organisation ;

- *Proposer des formations visant à professionnaliser les équipes en matière d'individualisation et accompagner les formateurs face aux évolutions de leur métier (mutualisation et accompagnement des équipes sur site).*

4 La certification BEPA

4.1 Une certification largement appréciée mais contraignante

Les classes de seconde année de préparation du Baccalauréat professionnel en 3 ans ont accueilli en 2010/2011 un nombre important d'apprentis déjà titulaires du BEPA. Pour les autres, l'inscription et la préparation au BEPA sont la règle. A signaler toutefois dans les remontées de l'enquête auprès des CIA, le cas de deux CFA qui ont fait le choix de ne pas préparer les jeunes au BEPA, choix expliqué aux familles et fondé sur le souci de centrer d'emblée la formation sur le Bac pro.

- L'épreuve E1 ne pose pas de problèmes particuliers, mais induit fortement l'organisation pédagogique (part importante des enseignements généraux en 1^{ère} année) et mobilise beaucoup de temps (CCF oraux notamment).
- Les équipes soulignent que l'épreuve E2 est lourde à organiser compte tenu de la participation imposée d'évaluateurs extérieurs au centre de formation. Cela donne à l'épreuve une coloration « épreuve terminale »... et à quelques-uns le sentiment de « faire le travail des services examen ». Pour les apprentis, elle mobilise un temps de préparation important. Un soutien spécifique leur est quelquefois proposé.
- L'épreuve E3 s'appuie généralement, mais pas systématiquement ou pas en totalité, sur des situations vécues en entreprise.

L'intérêt de cette certification reste très largement partagé par les familles, les équipes et les partenaires (conseils régionaux). Comme cela avait été souligné l'an passé, elle est perçue comme « un plus ». **Elle participe à la motivation des jeunes, à l'apprentissage de la situation d'évaluation certificative et devrait contribuer à prévenir les sorties sans qualification.**

Quelques apprentis et quelques formateurs sont plus partagés compte tenu des contraintes induites. Celles-ci sont en effet assez importantes et n'ont généralement pas été suffisamment anticipées par les équipes avant le démarrage de la formation : construction du ruban pédagogique, temps mobilisé et modalités de déroulement des épreuves. Les contraintes en termes d'organisation sont ressenties plus fortement par les centres qui souhaitent développer une construction pédagogique qui s'écarte du schéma scolaire. Par ailleurs, de nombreux jeunes changent d'établissement, parfois de voie de formation, entre les deux premières années de préparation du Bac pro, ce qui nécessite une approche individualisée de leur parcours d'évaluation.

Pour alléger les contraintes, certains formateurs souhaitent développer des évaluations communes, avec grilles spécifiques, pour BEPA et Bac pro (illustration : reconnaissance des végétaux).

4.2 Préconisations

- *Explorer l'ensemble des possibilités permettant d'articuler les épreuves BEPA et Baccalauréat professionnel ;*
- *Valoriser et faciliter les évaluations en entreprise dans le cadre des épreuves certificatives ;*
- *Clarifier les règles de suivi des dossiers d'examens (BEPA, Baccalauréat professionnel) concernant les jeunes qui changent d'établissement, de voie de formation ou de région en*

cours de parcours. Le même questionnaire se posera pour les apprentis se réorientant vers un CAPA ou un BPA après une première année en Baccalauréat professionnel.

5 L'accompagnement de la mise en œuvre de la RVP

5.1 Des dispositifs appréciés, mais un besoin d'accompagnement spécifique pour les CFA

Les échanges et les supports d'information mis en place au niveau national sont fortement appréciés (Chlorofil, pré@vert, conférences disciplinaires, etc.). L'implication de l'Inspection sur le terrain est également soulignée (rencontre entre inspecteurs et formateurs à l'occasion de missions au sein de l'établissement).

Au plan régional, les DRAAF/SRFD ont maintenu en 2010 leur forte implication dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la RVP : animation, réunions régionales, « conférence RVP » spécifique, actions de formation, nomination de personnes ressources dans les établissements, référent à la DRAAF/SRFD et réponses aux questions posées, intervention du CIA concernant l'apprentissage, participation des vice-présidents de jury... Parallèlement, certaines fédérations privées ont développé des mesures d'accompagnement au sein de leurs réseaux.

Les CFA sont invités à participer et à s'impliquer dans l'ensemble des actions. Ils le font le plus souvent et les réunions d'équipe permettent dans un second temps une diffusion efficace de l'information au sein des centres. Néanmoins, certains CFA se sentent « encore un peu seuls ». Ils sont confrontés à la mobilisation importante de leurs équipes et à la diversification de leur offre de formation, qui limitent leur possibilité de participation à l'ensemble des travaux régionaux, notamment aux travaux par discipline. La participation des vacataires, qui assurent dans certains centres une part importante de la formation, aux actions d'accompagnement pose un problème spécifique.

L'insuffisante prise en compte des spécificités de l'apprentissage dans les réunions communes à toutes les voies de formation est évoquée par de nombreux acteurs. La nécessité de développer des réflexions entre CFA autour de ces spécificités est soulignée. Plusieurs DRAAF/SRFD ont impulsé des actions concrètes dans ce sens :

- réflexion commune aux CFA de la région,
- nomination d'un animateur régional RVP apprentissage (disposition très appréciée dans les régions qui l'ont expérimentée).

En parallèle à ces actions spécifiques, l'accompagnement de la RVP passe aussi par une intégration des problématiques posées dans les plans d'action régionaux (PREA, actions qualité en faveur de l'apprentissage, etc.). Des impulsions peuvent être données par la DRAAF/SRFD au travers du PREA et des actions qui en découlent (autour de thèmes tels que la valorisation des périodes en entreprise ou l'accompagnement personnalisé des jeunes). Les CFA doivent se saisir de ces leviers.

Des dispositifs « qualité en apprentissage » ont été déployés au cours des années passées dans de nombreuses régions dans le cadre des contrats d'objectifs mobilisant des moyens de l'Etat et de la Région (COM apprentissage). La mise en place des COM de seconde génération constitue de ce fait un enjeu important, dont les CFA sont conscients. Permettront-ils de poursuivre les actions engagées ?

5.2 Préconisations

L'évolution des pratiques pédagogiques est une démarche progressive. Par ailleurs, les Baccalauréats Professionnels rénovés en 2011 constituent un enjeu important et demandent un appui spécifique. Aussi, le maintien de l'engagement actuel de tous les niveaux de l'enseignement agricole (DGER, IEA, SNA, DRAAF/SRFD, réseaux) est nécessaire et attendu.

Des actions peuvent être développées afin de répondre aux attentes spécifiques des CFA :

- *Proposer à l'échelon régional des échanges entre CFA mettant en œuvre des formations Baccalauréat professionnel, en vue de constructions partagées ;*
- *Mettre en place des réunions interrégionales spécifiques aux différentes spécialités du Baccalauréat professionnel ;*
- *Nommer, au sein du réseau régional des CFA, une personne ressource « RVP Apprentissage » ;*
- *Mettre en œuvre en région un accompagnement spécifique des nouveaux formateurs intervenant en Baccalauréat professionnel ;*
- *Renforcer et pérenniser les propositions d'accompagnement des équipes pédagogiques en projet ;*
- *Inciter les directeurs d'établissements à développer au sein des EPLEFPA des réflexions internes transversales aux différentes voies de formation concernant la mise en œuvre du Baccalauréat professionnel ;*
- *Intégrer les problématiques induites par la RVP (individualisation, mixité, etc.) dans les projets régionaux et dans les programmes d'accompagnement dans lesquels l'Etat intervient ou sur lesquels il est sollicité.*

Conclusion de la première partie :

RVP et évolutions réglementaires : un moment singulier pour l'apprentissage

Lancée en septembre 2009, **la rénovation de la voie professionnelle se déploie progressivement**. Pour de nombreuses spécialités, les premiers « Baccalauréats professionnels rénovés » seront diplômés en juin 2012. A l'heure actuelle, l'observation des effets de la réforme reste délicate et partielle.

Ainsi, l'absorption progressive des jeunes engagés antérieurement dans un cycle BEPA a un impact important sur les effectifs d'apprentis. Les statistiques au 31/12/2011 apporteront une première mesure significative de l'évolution des flux. Des indicateurs de l'incidence durable de la mise en place de la RVP sur les flux et sur l'évolution des niveaux de qualification pourront être observés à partir de 2012. Cependant, il est d'ores et déjà perceptible que **le passage en cycle sur trois ans a un impact positif sur la perception que les jeunes et leurs familles ont du Baccalauréat professionnel**, qui devient un bac « comme un autre », envisageable dès la fin de troisième. De plus, la **possibilité d'évoluer en cours de parcours entre les voies de formation est une souplesse appréciée**. Cette image améliorée aurait dès à présent un **effet sur l'orientation des jeunes et sur les recrutements en baccalauréat professionnel, notamment par la voie de l'apprentissage** (accueil de jeunes qui ne se seraient sans doute pas orientés antérieurement vers un Baccalauréat professionnel).

Il est par ailleurs **trop tôt pour mesurer l'impact de la RVP sur les sorties de jeunes sans qualification**, objectif important de la réforme. Quel est le parcours effectif des jeunes qui s'engagent dans un contrat sur 3 ans ? Le taux de rupture évolue-t-il ? Quel taux de réussite au Bac Pro ? Le BEPA permet-il de qualifier des jeunes qui n'obtiennent pas, ou ne poursuivent pas, jusqu'au Bac Pro ? Une analyse précise du parcours des premières cohortes qui se présenteront à l'examen de juin 2012 permettra d'éclairer ces questions.

Parallèlement à la poursuite du déploiement de la RVP, **l'apprentissage connaît depuis quelques années des évolutions réglementaires importantes**, renforcées au travers de la loi du 28/07/2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. **Ces évolutions ouvrent de nouvelles possibilités de parcours et développent les possibilités de passerelles entre les voies de formation, les diplômes et les statuts des jeunes**. Les choix d'orientation et de parcours des jeunes pourraient en être à l'avenir sensiblement et durablement modifiés. **Ces changements bousculent également les centres de formation et l'ensemble des partenaires** : quels ajustements de l'offre de formation ? Comment apporter aux jeunes une formation adaptée aux singularités de leur parcours ? Quelles adaptations des dispositifs pédagogiques faut-il envisager afin de combiner pédagogie de l'alternance et individualisation de la formation ?

La montée en puissance de la rénovation de la voie professionnelle et la mise en œuvre parallèle d'un cadre réglementaire plus ouvert à des parcours diversifiés placent aujourd'hui **l'apprentissage dans une période singulière. Le moment est manifestement opportun pour développer, à tous niveaux, la réflexion sur l'offre globale de formation ainsi que sur les fondements et la mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance qui donne toute sa place à la formation en entreprise, en intégrant la diversité des contextes professionnels rencontrés par les jeunes.**

Un **accompagnement des centres** sera nécessaire afin de leur permettre d'exploiter les possibilités offertes et d'adapter autant que nécessaire leurs dispositifs.

Synthèse des préconisations :

1 L'offre de formation et les publics accueillis

- Poursuivre les actions d'information, de promotion des Baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole et des différents parcours permettant de les préparer dans le cadre de l'apprentissage ;
- Valoriser les possibilités offertes par la loi du 28 juillet 2011, dite « loi Cherpion », pour développer l'accueil en stage, en entreprise et éventuellement en CFA lorsque la réglementation le permet, des collégiens et des lycéens ; accompagner les établissements de l'EN (collèges et lycées) dans la mise en œuvre de ces dispositions,
- Analyser les dispositions organisationnelles et pédagogiques permettant de valoriser les souplesses introduites par cette même loi en termes d'accueil de jeunes sans contrat (article 20) et de réorientation vers un CAPA ou BPA en un an en fin de première année de Baccalauréat professionnel (article 24) ;
- Intégrer dans la réflexion relative à la rénovation des CAPA la nécessaire articulation de ce diplôme avec une poursuite vers le Baccalauréat professionnel ;
- Poursuivre les réflexions engagées en région, en lien avec les PREA et CPRDFP, afin de proposer des offres de formation professionnelles coordonnées (réseaux, voies de formation...), adaptées aux besoins des territoires et aux parcours diversifiés que la réglementation autorise.

2 Les dispositifs pédagogiques mis en œuvre

- Produire et diffuser des orientations et recommandations spécifiques pour conduire les Bac pro par apprentissage, que les centres de formation déclineront dans leurs projets pédagogiques ;
- Réaffirmer les exigences concernant les procédures d'habilitation des formations, en soulignant l'opportunité que constitue cette démarche pour engager les équipes dans la construction d'une véritable stratégie pédagogique conduisant sur 3 ans au Baccalauréat professionnel ;
- Valoriser et faciliter les évaluations en entreprise dans le cadre des épreuves certificatives ;
- Renforcer l'accompagnement des équipes pédagogiques en matière d'apprentissage et de pédagogie de l'alternance, en lien avec une recherche fondamentale sur le rôle formateur de l'entreprise en apprentissage ;

- Réaffirmer la nécessité pour chaque centre de s'inscrire dans une démarche de renforcement de sa capacité à individualiser les parcours, en mettant en œuvre des outils de positionnement, en proposant des dispositifs pédagogiques adaptés et en ajustant son organisation ;
- Proposer des formations visant à professionnaliser les équipes en matière d'individualisation et accompagner les formateurs face aux évolutions de leur métier (mutualisation et accompagnement des équipes sur site).

3 La certification BEPA

- Explorer l'ensemble des possibilités permettant d'articuler les épreuves BEPA et Baccalauréat professionnel ;
- Valoriser et faciliter les évaluations en entreprise dans le cadre des épreuves certificatives ;
- Clarifier les règles de suivi des dossiers examens (BEPA, Bac Pro) concernant les jeunes qui changent d'établissement, de voie de formation ou de région en cours de parcours. Le même questionnement se posera pour les apprentis se réorientant vers un CAPA ou un BPA après une première année en Baccalauréat professionnel .

4 L'accompagnement de la mise en œuvre de la RVP

- Proposer à l'échelon régional des échanges entre CFA mettant en œuvre des formations Bac pro, en vue de constructions partagées ;
- Mettre en place des réunions interrégionales spécifiques aux différentes spécialités du Baccalauréat professionnel ;
- Nommer, au sein du réseau régional des CFA, une personne ressource « RVP Apprentissage » ;
- Mettre en œuvre en région un accompagnement spécifique des nouveaux formateurs intervenant en Baccalauréat professionnel ;
- Renforcer et pérenniser les propositions d'accompagnement des équipes pédagogiques en projet ;
- Inciter les directeurs d'établissements à développer au sein des EPLEFPA des réflexions internes transversales aux différentes voies de formation concernant la mise en œuvre du Baccalauréat professionnel ;
- Intégrer les problématiques induites par la RVP (individualisation, mixité...) dans les projets régionaux et dans les programmes d'accompagnement dans lesquels l'Etat intervient ou sur lesquels il est sollicité.

2^{ème} partie La mise en œuvre de la certification BEPA dans le cadre de la RVP

1 La méthodologie retenue et l'origine des données

L'objectif était d'analyser le déroulement de la première session d'examen du BEPA rénové, dont la délivrance est réalisée au cours du parcours de formation menant au baccalauréat professionnel en trois ans.

Cette certification intermédiaire proposée dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle vise à faire acquérir un diplôme de niveau V, aux jeunes qui le souhaitent, en contribuant à limiter les sorties du système scolaire sans qualification.

Elle pose néanmoins de nombreuses questions quant à sa mise en œuvre et interroge les pratiques pédagogiques autant que le pilotage des établissements. L'impact sur les parcours de formation des jeunes doit être également appréhendé.

L'évaluation s'est donc appuyée sur :

- Une analyse des données concernant les résultats aux examens à partir de la base INDEXA, collectées avec l'aide du Bureau des établissements publics de l'enseignement technique DGER - S/D EDC
- Une enquête par questionnaire auprès de présidents de jury et membres des jurys autour de plusieurs champs professionnels (Annexe 2)
 - Travaux paysagers et productions horticoles (Nord-Pas de Calais) ;
 - Vente (Champagne-Ardenne) ;
 - Conseil Vente, Travaux agricoles et conduite d'engins, travaux de l'exploitation agricole, travaux horticoles, travaux paysagers, travaux forestiers, travaux vigne et vin (Poitou-Charentes) ;
 - Travaux paysagers, conseil vente, travaux forestiers, activités hippiques (Rhône-Alpes).

Cette enquête visait à évaluer :

- L'engagement des apprenants entre le moment de leur inscription (systématique) et le moment de l'examen ;
 - les difficultés rencontrées par les équipes d'établissements dans l'organisation des CCF ;
 - les interactions entre les CCF du BEPA et ceux du baccalauréat professionnel ;
 - les difficultés spécifiques selon les épreuves.
- Une analyse des données concernant les résultats aux examens à partir de la base INDEXA, collectées avec l'aide du Bureau des établissements publics de l'enseignement technique DGER - S/D EDC.
 - Des données issues d'une consultation des directeurs adjoints et directeurs de centres des EPLEFPA de la Région Centre pour évaluer l'impact de l'obtention ou non du BEPA Rénové sur le devenir scolaire des apprenants.
 - Une enquête auprès des EPLEFPA de la région Centre quant au devenir des élèves ayant échoué au BEPA, et au suivi des apprenants titulaires du BEPA ayant choisi d'arrêter leur formation (Annexe 3).

2 Une organisation de la première session du BEPA rénové génératrice de contraintes à questionner

2.1 Des difficultés de calendrier à surmonter

Les notes de service cadrant les modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation constitutifs des épreuves du BEPA sont parues pour l'une (épreuve E1) le 01/10/2009 et pour l'autre (Epreuves E2 et E3) le 04/11/2009. De plus, la note de service publiée le 14/04/2010 a apporté des précisions sur l'organisation de l'évaluation et des jurys.

Cette réorganisation des jurys autour du Baccalauréat professionnel intégrant le BEPA a conduit à la mise en place d'un jury unique à la place de deux jurys distincts existant précédemment pour chacune des certifications ; la constitution des jurys en a été parfois retardée. Cela a aussi nécessité dans les établissements une adaptation qui n'a pas toujours été vécue sereinement, obligeant en particulier la

présentation des plans prévisionnels d'évaluation (PPE) deux fois pour validation pour la première session. .

Concernant l'organisation des CCF, le calendrier a été généralement respecté même si des décalages (égaux ou inférieurs à 1 mois) ont pu être constatés sur l'épreuve E2. Ces décalages s'expliquent en partie par la difficulté à constituer les jurys.

2.2 Des contraintes pour la composition des jurys

C'est l'épreuve E2 qui a posé le plus de difficultés concernant la constitution des jurys. La note de service du 4 novembre 2009 précise comment doivent être constitués les jurys d'épreuve orale E2 et E3, mentionnant clairement la sollicitation d'enseignants extérieurs à l'établissement et d'un professionnel par épreuve. Certains établissements ont compris cela comme une invitation et non comme une obligation. Les présidents de jury ont alors dû intervenir pour rappeler le texte. Néanmoins dans certaines régions et en fonction des filières de formation, le recours aux professionnels a été jugé très difficile.

La sollicitation d'enseignants extérieurs à l'établissement a vu des déclinaisons variées ; certains jurys ont été composés d'enseignants et de formateurs de l'établissement échangeant leurs apprenants, d'autres établissements ont pratiqué des échanges de proximité entre établissements publics mais aussi entre établissements publics et privés.

2.3 Des problèmes spécifiques liés à la nature des épreuves

a) L'épreuve E2 présentée dans la note de service du 4 novembre 2009 comme une « épreuve professionnelle orale » rompt avec les habitudes antérieures de travail autour d'un rapport de stage ; le jury travaille autour d'un dossier présenté par le candidat contenant « une fiche contexte et des fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives appartenant à plusieurs champs de compétences ».

Ce type d'épreuves a nécessité un travail pédagogique d'aide à l'élaboration de fiches techniques descriptives, qui a donné lieu à des **productions pour le moins hétérogènes** ; dans certains cas, par manque d'ancrage sur une entreprise support, elles sont devenues des fiches thématiques.

Les **grilles d'évaluation de cette épreuve sont, elles aussi, également très hétérogènes** et ont souvent été harmonisées au dernier moment avec parfois des arbitrages rendus par les inspecteurs présents dans les jurys.

Les enseignants ont manifesté leur embarras d'une part quant au traitement pour cette épreuve des apprenants ayant échoué au BEPA en 2010 et se représentant en 2011 et d'autre part pour ceux qui auraient obtenu une réorientation avec un changement de champ professionnel ; pour ces apprenants le temps d'acculturation à cette épreuve est jugé trop court.

b) Pour ce qui concerne l'épreuve E1, dont les trois CCF sont passés avant la fin de l'année de seconde, il est possible de rattraper des résultats inférieurs à 10 en repassant les CCF sur l'année de première. Les jurys ont été, pour cette première année, saisis de nombreuses demandes, les équipes enseignantes s'interrogeant sur les modalités de prise en compte des résultats de ces CCF. Si l'on ajoute à cela la réinscription en terminale pour ceux qui ont échoué en première, on observe que **les jurys et les équipes seront confrontés à des plans d'évaluation complexes.**

c) Les témoignages recueillis, tant dans les entretiens avec les vice-présidents de jury que dans les rencontres lors d'inspections, soulignent tous la lourdeur opérationnelle de cette certification ; on s'interroge sans détour sur la durée de vie de ce niveau de qualification sous cette forme. Beaucoup d'équipes disent accepter l'addition de contraintes à condition qu'elles soient transitoires tant dans l'esprit de nombre d'enseignants cette modalité de certification ne s'inscrira pas dans la

durée. Mais surtout on perçoit que **cette lourdeur freine les nécessaires avancées pédagogiques pour réussir le challenge des parcours vers le baccalauréat professionnel.**

3. Des implications pédagogiques qui renforcent la nécessité du pilotage pédagogique des établissements

3.1 Une approche par capacités qui requiert une appropriation encore peu répandue

La réforme de la voie professionnelle s'appuie dans l'enseignement agricole sur **une refonte des référentiels qui vise, entre autres objectifs, à « faire du référentiel de certification un élément central pour la délivrance du diplôme »** et à « s'inscrire dans la perspective d'adaptation aux dispositifs de crédits européens »⁵

Il s'agit bien d'une **démarche centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles**, qui vont être déclinées en capacités à atteindre - dans le référentiel de certification - et en objectifs poursuivis - dans le référentiel de formation.

La certification BEPA s'inscrit évidemment dans cette logique ; les évaluations qui donnent lieu à l'obtention de ce niveau de certification se présentent bien comme l'évaluation de capacités traduites chez l'apprenant en « résultats observables ».

Pour les enseignants, cela implique qu'ils doivent **concevoir des situations d'apprentissage qui permettent de produire ces résultats observables**. On est face à une exigence de transfert didactique important ; en effet, pour beaucoup d'entre eux, ce sont les contenus disciplinaires qui les guident et non les situations qui permettent l'acquisition et la mobilisation des savoirs en action.

Qu'il s'agisse des disciplines générales ou des disciplines professionnelles, l'activité d'apprentissage doit alors être conduite autour de deux niveaux d'acquisition, les procédures de base et la mobilisation de combinaisons de ces procédures dans des contextes nouveaux. Les activités d'apprentissage doivent permettre cela.

Les équipes enseignantes expriment des difficultés à concevoir ces activités, à en mesurer l'efficacité en termes d'atteinte des capacités attendues et, in fine, à les évaluer.

Pour cette première année de certification, les présidents de jurys observent que la confusion entre évaluation de connaissances et de capacités est assez visible au travers des appréciations portées sur les livrets mais aussi au travers de la nature des CCF mis en place.

Mais c'est sans doute autour de l'épreuve E2 que la confusion se cristallise. **La méthodologie de construction des fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives est encore hésitante**, d'autant que ce travail intervient tôt dans l'année, souvent avant que les enseignants aient pu construire les procédures de base dans les domaines disciplinaires correspondants.

3.2 Le livret scolaire : un outil à expliciter

L'introduction du livret scolaire vise à permettre au jury de disposer d'une vision synthétique des résultats obtenus aux épreuves certificatives ; **sa présentation – par capacités – a dérouté certaines équipes enseignantes**. Mais il apparaît que **c'est la charge de travail qui est davantage encore mise en cause**, ce qui explique la suggestion de plusieurs jurys de ne le remplir que pour les apprenants pour lesquels il y aura débat (ceux qui auraient obtenu une moyenne globale comprise entre 09 et 10/20). Par ailleurs, les appréciations « détaillées » doivent être portées par « chaque enseignant

⁵ Inspection de l'Enseignement Agricole, [Nouvelle écriture des référentiels](#) (PDF, 1,59 Mo), Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, novembre 2009

intervenant dans les enseignements conduisant à l'atteinte des capacités »⁶; or, chacune des capacités fait au moins intervenir deux champs disciplinaires et impliquerait au moins deux enseignants.

Dans le même temps, le document d'évaluation proposé en annexe sollicite la rédaction d'une synthèse par l'un des enseignants.

Ce travail d'équipe, à réaliser avant le conseil de classe où doit être validé le recueil des résultats, est certainement une solution plus intéressante pour peu qu'elle vienne compléter un réel travail collégial autour des situations d'apprentissage et d'évaluation.

Se pose, en outre, la **question de l'identité des évaluateurs pour l'épreuve E2 et l'E3** : est-ce l'évaluation portée par le jury ou celle de l'équipe enseignante qui est attendue ? Cette alternative est posée.

3.3 La difficile articulation BEPA/Baccalauréat professionnel et la notion de cycle

Si l'architecture du baccalauréat professionnel en trois ans, une seconde de détermination et un cycle terminal en deux ans, vise à rendre plus lisibles les parcours de formation dans la voie professionnelle et à les rapprocher de ceux proposés par la voie générale et technologique, elle nécessite une appropriation par les enseignants, qui a pu être parasitée par l'introduction du BEPA rénové. En effet, les plans prévisionnels d'évaluation doivent combiner les temps de préparation au baccalauréat professionnel, avec un certain nombre de CCF et des épreuves terminales, et les temps de préparation au BEPA.

Sur ce cycle première/terminale on doit positionner 11 CCF d'enseignement général et 5 ou 6 CCF d'enseignement professionnel.

Il faut glisser au milieu pour la certification BEPA : 3 CCF d'enseignement général et 2 ou 3 CCF d'enseignement professionnel à positionner entre la fin de la seconde et la mi-avril de l'année de première. **Les équipes enseignantes expriment le sentiment d'être sans arrêt en temps d'évaluation au détriment du temps de formation.** L'examen d'un plan prévisionnel du cycle terminal pour un établissement dont aucun élève n'a échoué montre une concentration des évaluations sur le mois de mai (6 évaluations), juin (2 évaluations) de l'année de première et une répartition plus régulière en terminale, mais aucune de ces évaluations n'est formative. Des enseignants consultés expriment un avis sous forme de métaphore qu'il est intéressant d'analyser ; pour eux, les CCF agissent comme des « lests », les lycéens s'en débarrassent pour mieux continuer leur course...

Les capacités à évaluer, tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel pour le BEPA rénové, ne sont pas strictement identiques à celles du baccalauréat professionnel : on aurait cependant pu imaginer que certaines situations de CCF soient communes tout en donnant lieu à une évaluation différente. Il semble que la filière Travaux Paysagers l'ait tenté autour de la reconnaissance des végétaux ainsi que la filière vigne et vin (travaux viticoles en laboratoire).

Les présidents adjoints de jury ont tendance à considérer que cela produit de la confusion tant pour les évaluateurs que pour les apprenants. Cela traduit sans doute une **difficulté des enseignants à concevoir des modalités d'évaluation différenciées par niveau d'exigence** et rejoint l'observation concernant **l'appropriation encore insuffisante du travail autour des capacités**. Il est donc tout à fait **nécessaire de mettre en œuvre un véritable travail d'ingénierie autour des grilles d'évaluation et surtout des critères par une construction collégiale** pour une appropriation réelle.

Il ressort de ces observations que les équipes enseignantes confrontées à ce qu'elles considèrent comme une « cascade » de temps d'évaluation entre la fin de l'année de seconde et le milieu de l'année de première centrées sur le niveau BEPA n'abordent que très peu les démarches d'évaluation du niveau baccalauréat professionnel. La progressivité des apprentissages et des évaluations conçues dans le cycle terminal – c'est à dire sur les deux années de première et terminale – est donc plutôt faible sur cette première promotion de BEPA rénové.

⁶ Note de service DGER/SDPOFE/N2010-2077 du 21 juin 2010

Dans le même temps, les équipes enseignantes sont confrontées à un dilemme :

- en visant essentiellement la préparation au baccalauréat professionnel, on prend le risque d'être peu efficace à l'égard des apprenants qui, dès la seconde, rencontrent des difficultés. On ne met pas en place de dispositif particulier pour les aider à améliorer leurs résultats aux CCF de l'épreuve E1 par exemple ;
- en se concentrant sur l'obtention du BEPA, on réserve un temps trop court aux apprentissages plus exigeants du baccalauréat professionnel.

Les établissements qui mobilisent leurs équipes sur l'accompagnement personnalisé et le tutorat évitent parfois ce dilemme et s'approchent davantage de l'objectif des parcours personnalisés de formation.

4 Les résultats et les parcours de formation des apprenants

4.1 Un taux élevé de candidats présents aux épreuves

L'inscription au BEPA étant systématique, c'est un encouragement fort qui se traduit par un taux élevé de candidats réellement présents aux épreuves : 95,53%. Surtout pour les lycéens et apprentis.

élèves	96,20%
apprentis	94,25%
adultes	79,36%
FOAD	85,71%
non scolarisés	46,76%

4.2 Un taux de réussite assez élevé, notamment pour les élèves et apprentis, préparés à cette certification

Globalement les taux de réussite sont assez élevés en particulier pour les apprentis et lycéens

BEPA rénovés	Adultes	Apprentis	Elèves	Formation à distance	Non scolarisés	Total
Présents	62	1559	12816	12	66	14515
Admis	52	1407	11721	8	45	13233
Moyenne % réussite	79,41%	91,10%	90,81%	63,64%	69,54%	89,93%

La répartition selon l'affiliation des établissements montre que la préparation à la certification est efficace – les candidats isolés ayant un taux inférieur à ceux scolarisés

BEPA rénovés	CNEAP	Isolés	La Mouillère	Public	UNMFREO	UNREP	Total
Présents	3108	85	50	6810	3962	500	14515
Admis	2892	61	48	6117	3679	436	13233
Moyenne % réussite	92,94%	70,05%	98,33%	88,81%	92,65%	89,04%	89,93%

Les champs professionnels :

Les résultats dans les différents champs professionnels montrent des écarts allant de 88,3% à 94,1%.

Option	Données	Somme	% réussite
Alimentation et bio-industries	Admis	203	90,63%
	Présents	224	
Conseil Vente	Admis	1639	89,66%
	Présents	1828	
Travaux agricoles et conduite d'engins	Admis	1302	92,14%
	Présents	1413	

Travaux aquacoles	Admis	152	92,12%
	Présents	165	
Travaux de l'élevage canin et félin	Admis	441	93,04%
	Présents	474	
Travaux d'entretien de l'environnement	Admis	733	93,85%
	Présents	781	
Travaux en exploitations d'élevage	Admis	3908	94,10%
	Présents	4153	
Travaux horticoles	Admis	1007	91,05%
	Présents	1106	
Travaux paysagers	Admis	2752	86,76%
	Présents	3172	
Travaux de laboratoire	Admis	318	93,81%
	Présents	339	
Travaux forestiers	Admis	400	88,30%
	Présents	453	
Travaux de la Vigne et du vin	Admis	378	92,87%
	Présents	407	

4.3 Une épreuve E3 plus discriminante

La moyenne obtenue aux différentes épreuves⁷ montre que l'épreuve E3 est la seule qui soit réellement discriminante. Les enseignants et présidents de jury font observer que les activités réellement réalisées en milieu professionnel au moment où les apprenants sont confrontés aux épreuves sont incomplètement intégrées (parfois non éclairées par les apprentissages scolaires)

Moyennes obtenues aux épreuves	E1	E2	E3
Conseil Vente	12,52	12,2	8,68
Travaux agricoles et conduite d'engins	12,3	11,51	9,7
Travaux en exploitations d'élevage	11,8	12,18	9,81
Travaux horticoles	12,15	12,22	8,58
Travaux paysagers	11,93	11,94	8,63
Travaux forestiers	11,7	12,2	9,97
Travaux de la Vigne et du vin	12,25	12,4	9,39

4.4 L'impact sur les parcours scolaires : rendre plus opérationnelle la notion de parcours de formation

La rénovation de la voie professionnelle participe à l'élévation attendue des niveaux de qualification ; en effet il s'agit de promouvoir l'accès pour le plus grand nombre d'apprenants à une qualification de niveau IV.

Que se passe-t-il cependant pour ceux qui dans ce parcours échouent à la qualification de niveau V ? L'enquête réalisée en direct auprès des EPLEFPA de la région Centre (16 sites concernés 15 réponses) fournit les indications suivantes :

⁷ Données fournies par le président de jury de l'inter région Ouest

- Dans cette région les résultats s'échelonnent entre 53% (BEPA secrétariat accueil) et 100% (BEPA travaux d'entretien de l'environnement) avec une moyenne de 87,40% de réussite ;
- 40 apprenants ont échoué au BEPA rénové ; 20 sont des lycéens, 20 sont des apprentis ;
- 23 sont entrés en terminale, 2 redoublent la 1^{ère} ;
- 21 se réinscrivent au BEPA 2012 ;
- 8 sont en rupture de formation (dont 2 lycéens exclus de leur établissement) ;
- 1 en changement de formation (1 CAP fleuristerie) ;
- 6 ont trouvé un emploi.

L'impact de l'échec est donc à prendre en considération, 14 apprenants sur 40 sortant du circuit de la qualification.

Cette même enquête s'intéressait également aux apprenants ayant réussi le BEPA et ayant décidé d'arrêter leur formation :

- 15 titulaires du BEPA ne poursuivent pas en baccalauréat professionnel :
 - 9 en emploi ;
 - 1 en réorientation ;
 - 3 en décrochage.

La notion de parcours de formation, traditionnellement opérationnelle dans l'enseignement agricole, peine à se décliner pour les publics les plus fragiles en formation aujourd'hui. Les politiques d'établissement ont là un chantier à saisir pour que l'ensemble du système de formation parvienne au niveau de qualification attendue.

5. Des pistes de travail pour les échelons local, régional et national

Dès la rentrée 2012, les jurys et les équipes enseignantes des établissements vont devoir concevoir des plans d'évaluation concernant le BEPA pour les apprenants de seconde, de première et de terminale (candidats ayant échoué et réinscrits) ; ajoutés aux plans d'évaluation du baccalauréat professionnel, **cela représente un temps d'élaboration et de passage des évaluations qui va à l'encontre de la notion de travail par cycle, et qui fait écran au travail de fond nécessaire à l'ingénierie pédagogique, qui seule peut produire une démarche de parcours de formation personnalisés.**

Il y a donc lieu d'**envisager différents niveaux de leviers** sur lesquels on pourrait s'appuyer pour améliorer le dispositif et **favoriser la réussite des apprenants** dans un parcours de formation construit et atteindre l'objectif affiché de la RVP de limiter les sorties sans qualification :

- ***Avancer vers la logique du livret de compétences pour valider les acquis des apprenants :***

Il serait alors nécessaire de bien différencier les deux niveaux d'atteinte des capacités: l'un pour le BEPA, l'autre pour le baccalauréat professionnel. On pourrait inciter les équipes enseignantes à mieux valoriser les situations d'évaluation du cursus baccalauréat professionnel en validant des capacités du BEPA ; l'épreuve E2, perçue par les enseignants comme un très lourd investissement pédagogique pour un faible intérêt pédagogique (cinq minutes d'interrogation en première avec des fiches que l'on retrouve parfois en terminale un peu améliorées) pourrait être alors réservée à la terminale. Ceci pose alors la question de la certification de niveau V la même année que celle de niveau IV (année de terminale) mais aussi la limitation des départs en classe de première ;

- ***Centrer les ressources en formation sur l'accompagnement des enseignants à la construction de situations d'apprentissage et d'évaluation par capacités ;***

- *Accompagner les établissements dans la construction de réels parcours de formation mobilisant les formations intra-établissement de manière plus lisible et inter-établissements dans un pilotage régional négocié :*

A l'interne des EPLEFPA, il pourrait être souhaitable par exemple de construire des complémentarités autour des BPA et des BPREA pour les apprenants ayant besoin d'une étape complémentaire pour atteindre le niveau IV. De la même manière, il apparaît pertinent de retravailler les formations CAPA dans l'optique d'un véritable niveau V ;

- *Penser le pilotage pédagogique dans sa dimension « EPLEFPA », c'est-à-dire dans la multiplicité des parcours et statuts d'apprenants :*

Ces réflexions pourraient s'appuyer sur le Conseil de l'Education et de la Formation mis en place à la rentrée 2011. Cette instance – essentiellement composée de professionnels de la pédagogie – aurait tout intérêt à se fixer des modalités de travail autour de l'ingénierie pédagogique (veille informationnelle permanente, diagnostics réguliers, construction de réponses pertinentes aux besoins repérés dans les diagnostics et évaluation des actions mises en œuvre) afin de mieux penser les solutions pédagogiques adaptées et l'accompagnement des parcours de formation des apprenants en vue de leur réussite.

Conclusion de la deuxième partie :

Les résultats obtenus au BEPA en 2011, pour la première session, témoignent de **l'objectif atteint de la délivrance d'une certification de niveau V, pour la grande majorité des jeunes engagés dans un parcours baccalauréat professionnel en 3 ans**, leur permettant ainsi de disposer d'une qualification professionnelle de niveau V. Elle vient de fait rassurer les apprenants et leurs familles sur la possibilité de ne pas sortir du système sans qualification.

Néanmoins, les observations et analyses réalisées ont montré les **contraintes de mise en œuvre**, la complexité de l'évaluation et le temps à y consacrer - souvent au détriment de la formation - et les difficultés pour articuler au mieux les certifications de niveau V BEPA et de niveau IV Baccalauréat professionnel.

Ceci traduit notamment la difficulté pour les enseignants à **appréhender de nouvelles formes d'évaluation par capacités** et nécessite un besoin accru de formation et d'accompagnement.

Les personnels de direction doivent également pouvoir mieux **penser le pilotage pédagogique de l'établissement au service de la réussite des apprenants**, dans la **prise en compte d'une multiplicité de parcours de formation**, plus personnalisés.

Ceci n'exonère pas pour autant, la réflexion à mener au niveau national pour une **simplification** à terme, si cette certification doit être poursuivie. Le lourd investissement nécessaire à sa réalisation dans le parcours de formation des apprenants doit être mis en regard de l'intérêt pédagogique, de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel et de la reconnaissance du diplôme par les professionnels.

La question de la **pérennité de cette certification BEPA au niveau V** mérite donc également d'être posée, en lien avec la réflexion sur la **place du CAPA dans les parcours** de formation.

Conclusion générale

Cette rénovation, mise en œuvre depuis la rentrée 2009 avec les classes de 2nde professionnelle, s'est déployée progressivement dans les différents champs et les différentes spécialités de baccalauréat professionnel.

L'année scolaire 2011-2012 marque la fin d'un cycle complet de formation et verra la sortie d'une première cohorte de diplômés ayant suivi ce cycle en trois ans menant au baccalauréat professionnel, avec la possibilité d'obtenir le BEPA, certification de niveau V, dans le parcours.

La rénovation de la voie professionnelle s'est aussi traduite par une plus grande autonomie pédagogique accordée aux équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des enseignements et des évaluations, et par l'intégration de dispositifs d'individualisation divers (accompagnement individualisé, enseignements à l'initiative de l'établissement, mise à niveau, stages passerelles, de mise à niveau,...) censés mieux répondre aux besoins identifiés des apprenants et favoriser leur réussite.

C'est donc à partir de l'analyse des résultats obtenus à la session 2012 du baccalauréat professionnel et de sa confrontation aux observations et enquêtes menées sur le terrain, que pourra être affinée l'appréciation de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle. Il s'agira alors de voir de plus près les effets sur les apprenants de cette nouvelle organisation de la formation et de la certification et de les confronter aux objectifs attendus de cette rénovation.

Annexe 1

**ENQUETE SUR LA RVP DANS L'APPRENTISSAGE AGRICOLE
IEA – CIA Mars 2011**

1ère Partie : Effectifs, Structures et contrats

Evolution des effectifs apprennis dans les formations relevant du MAAPRAT

1 Effectifs	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
CAPA 1 ^{ère} année			
CAPA 2 ^{ème} année			
BEPA 1 ^{ère} année			
BEPA 2 ^{ème} année			
BPA 1 ^{ère} année			
BPA 2 ^{ème}			
CS niveau V			
Bac Pro 1 ^{ère} année contrat 3 ans			
Bac Pro 2 ^{ème} année contrat 3 ans			
Bac Pro 1 ^{ère} année contrat 2 ans			
Bac Pro année terminale			
BP 1 ^{ère} année			
BP 2 ^{ème} année			
Autres			
	TOTAL =	TOTAL =	TOTAL =

Evolution des structures de formation (formations conventionnées)
Nombre de cycles et de places offertes dans les CFA de la région

2 structures	2009/2010		2010/2011	
	Nombre de formations (cycles complets) conventionnées	Nombre places conventionnées	Nombre de formations (cycles complets) conventionnées	Nombre places conventionnées
diplômes relevant du MAAPRAT uniquement				
Bac Pro (cycles 3 ans)				
Bac Pro (cycles 2 ans)				
BEPA				
CAPA				
BPA				
BP				
		TOTAL =		TOTAL =

Analyse

	Concernant les effectifs	Concernant les structures de formation (cycles conventionnés)
3 Quelles évolutions majeures sont intervenues à la rentrée 2010 ? <ul style="list-style-type: none"> • Bac pro 3 ans • cycles CAPA et BPA • formations BP : impact de la RVP ? • Particularité de l'offre de chaque réseau ? (public, CNEAP, MFR, UNEP...) • Les évolutions sont-elles différentes selon les secteurs professionnels ? 		
4 Quelle articulation des voies scolaires et apprentissage dans les établissements ? Quelles passerelles offertes entre scolaire et apprentissage ?		
5 Quelles perspectives pour la rentrée 2011 ?		Décisions prises, orientations du Conseil régional, souhaits des centres Orientations portées par la DRAAF...

Orientation et profil des apprentis

6 Origine des jeunes en 1^{ère} année de Bac Pro 3 ans par apprentissage au 1/12/2010

	3ème	seconde	CAPA 1	CAPA 2	BPA	Autres à spécifier
%						

7 Devenir des jeunes sortant de CAPA par apprentissage

	Arrêt formation	BP	1 ^{ère} année contrat Bac Pro 3 ans	1 ^{ère} année Bac pro 2 ans	Autres à spécifier
%					

8 Difficultés de recrutement en Bac Pro 3 ans par Apprentissage ?

analyse des causes, (jeunes, employeurs), regard par filières,	
---	--

9 Accueil des jeunes issus de collègues

Comment faciliter l'orientation des jeunes en 3 ^{ème} vers l'apprentissage ? Au CFA, comment se détermine l'orientation vers CAPA ou vers Bac Pro ?	
---	--

10 Situation actuelle des contrats Bac Pro 3 ans signés fin 2009

<p>% ruptures sans nouveau contrat Bac Pro</p> <p>Parmi les jeunes concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % en formation niveau V • % autre formation • % sortie de formation initiale <p>Quelle incidence Bac Pro 3 ans par rapport à objectif réduction sortie sans qualification</p>	
---	--

2^{ème} Partie : Accompagnement de la mise en œuvre de la RVP au niveau des CFA

11 Accompagnement proposé aux équipes pédagogiques en 2010

formation nationale, regroupements régionaux, travail en réseau de CFA pour construire le nouveau dispositif, appui du référent régional et du CIA, conférence RVP, portail ChloroFil...

<p>Quels ont été les points forts et les points faibles de l'accompagnement à la RVP dans votre région ?</p> <p>Quelle a été la participation des formateurs et/ou des directeurs ?</p> <p>Comment les informations reçues lors des sessions d'accompagnement ont-elles été répercutées auprès des équipes pédagogiques des CFA ?</p>	
---	--

12 Quel accompagnement faudrait-il proposer en 2011/2012 ?

Quels objectifs prioritaires ? Certains leviers sont-ils à privilégier ? Attentes par rapport au niveau national ?

<p>Concernant l'individualisation, l'accompagnement personnalisé des apprentis</p> <p>Concernant les spécificités d'un Bac pro par apprentissage</p> <p>Concernant les spécificités de chaque spécialité du Bac pro</p> <p>Concernant l'évaluation BEPA et Bac Pro</p> <p>...</p>	
---	--

3^{ème} Partie : Dispositifs pédagogiques mis en œuvre

THEME 1 : Organisation pédagogique du Bac Pro en 3ans

13 Ventilation du temps Fourchette et schémas les plus fréquents

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Temps de formation en centre			
Nombre de semaines en entreprise			

14 Habilitation et construction pédagogique

<p>Les CFA ont-ils actualisé leur dossier d'habilitation à la rentrée 2010?</p> <p>La priorité reste-t-elle donnée en 1^{ère} année aux enseignements généraux, en référence au programme de seconde professionnelle ?</p> <p>Certains CFA proposent-ils en 2010/2011 une formation pleinement calée sur le référentiel Bac Pro et déployée sur 3 ans ?</p> <p>Quel est le niveau d'implication des professionnels dans la préparation du cycle</p> <p>Une action SRFD est-elle en cours ou prévue pour inciter au réexamen des dispositifs pédagogiques 3 ans ?</p>	<p>Heures de formation centre 1^{ère} année correspondant aux modules généraux de la seconde scolaire =</p>
--	---

15 Avis sur la qualité de l'alternance durant la 1ère année du cycle 3 ans

16 Satisfaction des jeunes, Satisfaction des employeurs

THEME 2 : Individualisation des parcours, mixité des publics, autres démarches innovantes

17 individualisation

<p>Les CFA contribuent-ils à individualiser la durée du contrat proposé aux titulaires d'un CAPA ? (2 ans ou 3 ans selon CAPA possédé et/ou selon positionnement)</p> <p>Quelles dispositions sont prises pour accueillir dans un même groupe des jeunes issus d'une 1^{ère} année de Bac Pro sur 3 ans et des jeunes démarrant un Bac pro sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none">• Constitution de sous groupes ?• Suivi individualisé ?• Auto formation ?• Dispositions prises pour faciliter l'arrivée du jeune en entreprise... <p>Votre analyse : dispositions favorables ?</p>	
--	--

18 Mixité

Les pratiques

Des **établissements mixent-ils les publics** (apprentis-scolaires, apprentis, stagiaires) pour certaines séquences ?
Quels établissements ? dans quelle proportion du temps de formation ? dans quels domaines ?
En cas de mixité, quelles adaptations particulières pour les apprentis ?

Votre analyse

intérêt,
difficultés,
conditions facilitantes,
adaptations nécessaires en cas de mixité

4^{ème} Partie : Certification BEPA dans le cadre d'un Bac Pro /apprentissage

<p>19 Tous les apprentis en cycle sur 3 ans se présentent-ils au BEPA ?</p> <p>Cette certification BEPA est- elle perçue comme un plus ou comme une contrainte ?</p>	
<p>20 Quelles sont les incidences de la certification BEPA sur l'organisation de la 1ere année du Bac Pro</p>	
<p>21 Dans les CFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'épreuve E1 (commune à tous BEPA et à réaliser en 1^{ère} année) pose-t-elle problème ? - l'épreuve E3 s'appuie-t-elle sur les situations vécues en entreprise ? <p>Difficultés éventuellement ressenties (point de vue apprentis, formateurs)</p>	

5^{ème} Partie : Bilan d'étape sur la mise en œuvre de la RVP dans votre région

22 retour sur les 4 scénarii envisagés en 2008

	Contrat 3 ans	Seconde scolaire puis contrat Bac Pro 2 ans	CAPA puis contrat Bac Pro 2 ans	Parcours intégrant le BPA
<p>Ce scénario a-t-il aujourd'hui un public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - au travers de groupes constitués ? - comme réponse à des cas particuliers ? <p>Pensez-vous que ce scénario va durablement exister dans votre région ?</p>				

Avis, suggestions :

23 Quels sont aujourd'hui les difficultés que pose la préparation d'un Bac pro par apprentissage sur 3 ans ?

24 Propositions de nature à préparer la rentrée 2011/2012 dans les meilleures conditions

Actions du ressort :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - de la DGER - du SNA (ENFA, Agro Sud/Dijon,...) - du SRFD |
|--|

Annexe 2

Mise en œuvre de la certification BEPA

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES PRESIDENTS ET/OU VICE-PRESIDENTS DE JURYS

ORGANISATION

Y a-t-il eu des différences significatives entre le nombre d'élèves inscrits au BEPA et ceux qui ont réellement passé toutes les épreuves

L'organisation des CCF s'est-elle effectuée, sans difficulté, selon les instructions prévues dans les NS⁸ ?

- Composition des jurys (internes ou externes à l'établissement)
- Calendrier
- Etc.

Y a-t-il eu des interactions, des parasitages, entre les CCF du BEPA et ceux du bac pro ?

Y a-t-il eu des épreuves de CCF communes au BEPA et au bac pro (pour le deuxième CCF de l'épreuve E3 par exemple) ? Avez-vous eu, le cas échéant, des exemples de grilles différentes pour les deux examens ?

Y a-t-il eu des départs d'apprenants des établissements avant la fin d'année parmi les candidats ne souhaitant pas poursuivre jusqu'au baccalauréat professionnel ?

Quels sont les problèmes (d'ordre organisationnel ou réglementaire) sur lesquels vous avez été le plus sollicité par les équipes ?

Quels points a-t-il fallu « recadrer » ?

DEROULEMENT et RESULTATS

Quelles sont les moyennes obtenues aux épreuves E1, E2 et E3? Y a-t-il des différences constatées importantes selon les établissements ?

Quels sont les principaux problèmes rencontrés lors du déroulement des différentes épreuves : nature et hétérogénéité du questionnement selon les interrogateurs, appropriation des grilles, capacités difficilement évaluables, élèves insuffisamment préparés, esprit d'épreuve non respecté (SPV et non contrôle de connaissances en E2), etc. ?

Avez-vous été sollicités pour que des candidats puissent repasser le CCF de l'épreuve E1 (initialement passé en seconde avec une moyenne < 10) alors qu'ils étaient en classe de première ?⁹

Avez-vous connaissance de dispositifs particuliers mis en place pour des apprenants qui se trouvent en difficulté dès la seconde et pour lesquels l'obtention du BEPA devient prioritaire/obtention du bac pro ?

SYNTHESE

Quelles sont les principales difficultés de mise en œuvre de cette évaluation ?

Quels sont selon vous les points forts et les points faibles de cette évaluation ? (*BEPA à maintenir ou non*) ? *à ne pas faire figurer explicitement car l'interrogation ne porte pas que sur cette question-là ?*

Quelles améliorations ou accompagnement pourraient être envisagés ?

⁸ NS DGER/SDPOFE/N2009-2100 du 01 octobre 2009, NS DGER/SDPOFE/NS2009-2109 à 2014 du 04 novembre 2009 et NS DGER/SDPOFE/N2010-2048 du 14 avril 2010

⁹ Paragraphe 5-2 de la NS DGER/SDPOFE/N2010-2048 du 14 avril 2010

Annexe 3

CERTIFICATION BEPA

Enquête auprès des EPLEFPA de la Région Centre

- sur le devenir des apprenants ayant échoué au BEPA R
- sur le devenir des apprenants arrêtant leur formation après leur réussite au BEPA Rénové

Devenir des élèves et/ou apprentis ayant échoué au BEPA Rénové en 2011						
sites de formation	nombre d'élèves non reçus au BEPA R	redoublement 1ère	passage en Terminale	réinscrit au BEPA R en 2012	rupture de formation	départ en emploi
LPA Amboise						
LPA Chambray						
Lycée Bourges						
CFA Bourges						
Lycée Châteauroux						
CFA Châteauroux						
Lycée Chartres						
CFA Chartres						
Lycée Montargis						
LPA Beaune						
LPA Les Barres						
CFA du Loiret						
Lycée Fondettes						
CFA Fondettes						
Lycée de Vendôme						
LPH Blois						
LPA Montoire						
CFA 41						
Elèves et/ou apprentis ayant abandonné leur formation (baccalauréat professionnel) après réussite au BEPA Rénové						
sites de formation	nombre	Commentaires				
LPA Amboise						
LPA Chambray						
Lycée Bourges						

CFA Bourges		
Lycée Châteauroux		
CFA Châteauroux		
Lycée Chartres		
CFA Chartres		
Lycée Montargis		
LPA Beaune		
LPA Les Barres		
CFA du Loiret		
Lycée Fondettes		
CFA Fondettes		
Lycée de Vendôme		
LPH Blois		
LPA Montoire		
CFA 41		